



PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

**Principales conditions tarifaires
En vigueur au 1^{er} janvier 2026**

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) Crédit Agricole en Ligne (CAEL)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Service d'alerte par SMS	0,30 €/ALERTE REÇUE
Tenue de compte	1,85 €/MOIS soit, pour information 22,20 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard ou VISA	50,00 €/AN
Fourniture d'une carte de crédit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard ou VISA	48,00 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre carte	18,40 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 3ÈME RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement SécuriCOMPTE et SécuriCOMPTE plus	24,00 €/AN
Virement • En agence (format papier) • En ligne via le site CAEL ou l'application Ma Banque¹	6,20 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond mensuel	8 € 80 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

¹ Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs P.2

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte P.5

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance P.7

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Vos moyens et opérations de paiement P.8

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services P.14

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre eko
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents P.24

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

	Découverts et Crédits	P.26
	Découverts Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.30
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.33
	Opérations à l'étranger	P.35
	Chèque Autres opérations	
	Assurances et Prévoyance	P.35
	Assurance pour vous et vos proches Assurance pour vos biens Assurance pour vous protéger au quotidien Assurance Emprunteur Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.38
	Autres services	P.39
	Mon Sécuricoffre+ Protection des particuliers Magazines	
	Résoudre un litige	P.44

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲ ●	GRATUIT
Clôture de compte ▲ ●	GRATUIT
Mise en place d'une autorisation de découvert passager	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse ▲ ●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT



Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA classique ou instantané, (ces derniers pouvant être réalisés aux guichets ou à distance), des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé ¹
Relevé quotidien	2,10 €/RELEVÉ	1,00 €/RELEVÉ
Relevé mensuel ▲ ●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	4,10 €/MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	5,10 €/MOIS	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte	5,20 €/RELEVÉ	2,60 €/RELEVÉ
Relevé de compte par contrat plis séparés	5,20 €/MOIS	5,20 €/MOIS
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)		
Par trimestre	10,20 €	
Par semestre	15,30 €	
Par an	25,50 €	
Relevé IFI	50,00€	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

- Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲ ●	1,85 €/MOIS
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲ ● (frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde)	30,00 €/AN MAXIMUM
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲ ●	GRATUIT

Services en agence

Versement d'espèces ▲ ●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲ ●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲ ● Dans une agence de la Caisse régionale Loire Haute-Loire Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible) Dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole	5,50 € GRATUIT 25,50 €
Retrait d'espèces de dépannage ² Dans une agence de la Caisse régionale Loire Haute-Loire Dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole	5,50 € 25,50 €
Commande d'espèces en agence Dans une agence de la Caisse régionale Loire Haute-Loire	5,50 €
Frais de location de coffre-fort Coffre avec valeur du contenu < à 5 000€ Coffre avec valeur du contenu < à 30 500€ Coffre avec valeur du contenu < à 152 500€ Coffre avec valeur du contenu < à 457 500€ Coffre location temporaire 1 mois	62,50 €/AN 121,50 €/AN 248,00 €/AN 430,00 €/AN 51,00 €/MOIS

Frais de recherche de documents³

Recherche simple (10 documents)	20,00 €
Recherche complexe (+10 documents)	SELON DEVIS
Mise à disposition des documents En version électronique En version papier	GRATUIT 1,56 €/PAGE



Bon à savoir !

Pour toute demande de plus de 10 documents, un devis préalable sera établi.

Le Change

	Billets de banque
	Autres devises
Achat	5,20 €
Vente	5,20 €

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Loire Haute-Loire ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

³ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par internet - CAEL Initial¹

Service de banque à distance par Internet permettant aux clients non bancaire détenteur d'un contrat IARD de le consulter en ligne

GRATUIT

Service de banque à distance par internet - CAEL Vision¹

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - CAEL Gestion¹

Services inclus dans Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - CAEL Gestion+¹

Services inclus dans Gestion + accès à l'espace Bourse

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

GRATUIT

Invest Store Intégral

• À partir de 12 ordres par an

GRATUIT

• Moins de 12 ordres par an

96,00 €/AN

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 31, rubrique placements financiers

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

• Notre site internet www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire

TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS

• Nos applications mobiles

- Ma Banque²

GRATUIT

- Envoyer de l'argent avec Wero³

- Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin⁴

GARDONS LE CONTACT !

Internet : www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire

Application : Ma Banque² disponibles sous les stores. Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Banque², hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole en Ligne.

Téléphone : 04 77 042 043 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (jusqu'à 17h le mardi) et le samedi de 8h30 à 13h. Prix d'un appel local depuis un téléphone fixe en France Métropolitaine. Hors surcoût éventuel, selon opérateur.

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne.

³ Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet.

⁴ Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiabilisé. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500€ par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Alerte écopage (mensuelle)	0,30 €/MOIS
Alerte temps réel de gestion	0,30 €/ALERTE
Alerte achat à distance	0,30 €/ALERTE
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,30 €/ALERTE
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,30 €/MOIS
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,30 €/ALERTE
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,30 €/MOIS
Mini-relevés (hebdomadaire)	2,09 €/ALERTE

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT
---	---------



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIES DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre carte ▲ ●	18,40 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Mastercard à autorisation systématique	38,80 €/AN	
- Eko Mastercard	38,80 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit ou de crédit (carte de paiement internationale)		
- Standard Mastercard et ASSE	50,00 €/AN	48,00 €/AN
- Visa Classic	50,00 €/AN	48,00 €/AN
- Gold Mastercard	144,00 €/AN	139,00 €/AN
- Visa Premier	144,00 €/AN	139,00 €/AN
- World Elite Mastercard		321,00 €/AN
- Visa Infinite		321,00 €/AN

Cotisation carte (suite)

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable (carte de paiement internationale)

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Standard Mastercard Cartwin ¹ 	50,00 €/AN	48,00 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ¹ 	144,00 €/AN	139,00 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence ²	GRATUIT
Libre Service Bancaire ³	17,00 €/AN

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter	50,00 €/AN
--	------------



Bon à savoir !

Le logo  indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.



Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (sauf L'Autre carte), réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère dès la première cotisation.

¹ Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT », carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.

Le montant de la cotisation est hors cout du crédit.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

³ Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) Crédit Agricole.

Paieement par carte

Paieement par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
Paieement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
• Frais fixes	0,42 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,70 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire ²	

Autres paieements par carte³	
• Frais fixes	0,42 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,70 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	

N.B : Le paieement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifcations que les paieements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte	GRATUIT ▲ ●	1,00 €/RETRAIT DÈS LE 1^{ER} RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 3^{EME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 3^{EME} RETRAIT/MOIS
Eko Mastercard	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT A PARTIR DU 3^{EME} RETRAIT/MOIS
- Standard Mastercard ou Visa Classic	GRATUIT	1,00 €/RETRAIT À PARTIR DU 3^{EME} RETRAIT/MOIS
- Mastercard Cartwin		
- Gold Mastercard		
- Visa Premier		
- Gold Mastercard Cartwin	GRATUIT	GRATUIT
- World Elite Mastercard		
- Visa Infinite		

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes	3,80 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,70 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire ²	

Autres retraits d'espèces par carte³	
• Frais fixes	3,80 €/OPÉRATION
• Frais variables	2,70 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de conversion monétaire ²	

Autres retraits d'espèces au guichet d'une autre banque

• Frais fixes (par opération)	7,10€/OPÉRATION
• Frais variables	2,20 % DU MONTANT DE L'OPÉRATION
• Frais de change éventuels	

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire

³ Opérations de paieement hors champ d'application du règlement européen 2021/1230 du 14 juillet 2021. 10

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	10,00 €
Envoi de la carte en pli simple (frais de poste inclus) à la demande du client	1,50 €
Réédition du code confidentiel	
- par courrier	15,20 €
- par SMS	9,80 €
Modification temporaire des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte	
- en agence	12,00 €
- sur internet	GRATUIT
Frais de refabrication de la carte endommagée, perdue ou volée	GRATUIT
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Envoi de la carte à l'étranger	28,00 €
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)	GRATUIT sur les interfaces digitales et agences

Virements

Virement SEPA¹

Opération libellée en euro à destination et en provenance d'un prestataire de services de paiement situé dans un pays de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés.²

Emission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲ ●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole autres Caisses Régionales et autre banque	GRATUIT	6,20 €
Frais par virement occasionnel différé		6,20 €
Frais par virement occasionnel avec valeur compensée		18,00 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	2,00 €
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	2,00 €
Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲ ●	GRATUIT	GRATUIT
Modification d'un virement SEPA classique permanent	GRATUIT	GRATUIT
Demande de rappel de virement SEPA classique ou instantané à l'initiative du donneur d'ordre		16,00€

¹ Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 43) :

² Le virement SEPA classique est exécuté dans un délai de 1 à 3 jours ouvrables. Le virement SEPA instantané est exécuté immédiatement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

- Royaume-Uni, cette liste est susceptible d'évoluer.

Virements (suite)

VIREMENT INSTANTANE SEPA	Internet	Agence
Frais par virement	GRATUIT	6,20€
Via WERO ¹ - Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque		
Frais par virement SEPA instantané occasionnel	GRATUIT	

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,11%, avec un montant minimum de 22,50€ et maximum de 110,00€.

Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 43), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque. Concernant les autres virements non SEPA, la Caisse régionale applique selon les consignes du client, la facturation des frais suivants :

- Option «Share» : frais partagés,
- Option «Our» : frais payés par le donneur d'ordre,
- Option «Ben» : frais payés par le bénéficiaire.

Émission d'un virement non SEPA (en agence uniquement)

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	
Frais par virement non SEPA occasionnel • Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale • Vers un compte d'une autre banque	Frais proportionnels 0,11% avec un minimum de 22,50 € et un maximum de 110,00 €

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT	
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	20,50 €/OPÉRATION

Frais par virement non SEPA permanent

- Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale
- Vers un compte d'une autre banque

Frais proportionnels 0,11% avec un minimum de 22,50 € et un maximum de 110,00 €

Réception d'un virement non SEPA ▲ ●

Frais par virement	22,50 €/OPÉRATION
--------------------	--------------------------

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲ ●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲ ●	GRATUIT
Information premier prélèvement SEPA	4,00 €
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲ ●	GRATUIT
Liste Blanche	17,00 €

¹ Offre réservée aux titulaires majeurs d'un compte de dépôt particulier ouvert dans une Caisse régionale du Crédit Agricole et d'un accès au service de banque à distance par Internet. L'utilisation du service Wero nécessite l'acceptation des Conditions générales d'utilisation Ma Banque, un enrôlement au service Wero, la détention d'un smartphone compatible et un numéro de téléphone ou une adresse e-mail fiable. Il permet de réaliser des virements instantanés SEPA entre particuliers dans la limite de 500 € par envoi d'argent et des plafonds de l'utilisateur fixés dans sa Convention de compte. Le bénéficiaire doit être enregistré dans l'annuaire Wero.

Chèques

Paielement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲ ●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier (frais de poste inclus)	
● en recommandé AR à la demande du client	10,00 €
● en pli simple à la demande du client	1,50 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	20,00 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	20,00 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲ ¹	20,00 €
Remise de chèque sur DROM/COM	2,55 €
● chèque tirés en euros sur nos clients	0,15%
	MINI: 40,00 € MAXI: 160,00 €
● chèque reçues en euros sur nos clients	0,15%
	MINI: 40,00 € MAXI: 160,00 €
Frais de destruction de chéquier et carnet de remise pour non retrait dans les 3 mois suivant la mise à disposition.	10,00 €/CHEQUIER OU CARNET

¹ Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Les offres Premium et Essentiel ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés entre 18-25 ans (inclus) et 26-30 ans (inclus)
Cf. page 34

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : 12 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

**36,00 €/MOIS
DONT 6,70 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE**

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro¹ dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro¹ ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

Païement par carte²

En euro¹ ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium³

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

**36,00 €/MOIS
DONT 6,70 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE**

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention⁴ : 3 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements / an⁵

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA⁶

Païement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

**16,00 €/MOIS
DONT 6,70 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE**

¹ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

³ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

⁴ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

⁵ Au delà des 10 virements inclus, se référer à la page 12 pour la tarification des virements non SEPA.

⁶ Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro² dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro² ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Paielement par carte¹

En euro² dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements / an³

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium⁴

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Pour les clients détenteurs d'une carte à débit différé, sont inclus dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

16,00 €/MOIS
DONT 6,70 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

³ Au delà des 10 paiements par carte inclus, se référer à la page 10 pour la tarification des paiements par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

⁴ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹ : 1 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Standard Mastercard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chèque en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

Retrait d'espèces par carte³

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euro⁴ dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro⁴ ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

**11,00 € MOIS
DONT 2,00 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE**

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

⁴ Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Offre Essentiel (suite)

Paiement par carte¹

En euro² dans un pays de l'EEE

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus³

Merci pour l'info

- Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

**11,00 € MOIS
DONT 2,00 €
CORRESPONDANT
AUX COTISATIONS
D'ASSURANCE**

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Eko Mastercard » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

2,00 €/MOIS

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

³ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave.

L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

Offre eko (suite)

Comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

2,00 €/MOIS



Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision et frais de rejet de chèque pour autre qu'un défaut de provision. En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **30,00 € / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **50,00 € / chèque**

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virements externes	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :	
• alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	
• alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
MODULE BUDGET PROTÉGÉ	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois/semaine)	
Exonération pour l'ensemble des frais suivants :	
• Les commissions d'intervention	
• Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
• Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
• Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
• Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
• Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	
• Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	
• Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois / an)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

1,00 €/MOIS

Offres qui ne sont plus commercialisées

Compte Service :	
Optimum	10,35 €/MOIS
Epargne	8,05 €/MOIS
Découvert	7,70 €/MOIS
Equilibre	5,70 €/MOIS
Initial	3,10 €/MOIS

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Loire Haute-Loire

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

3,00 €/MOIS

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,40 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Comprenant l'émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/07/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SecuriCOMPTE Découvert : versement de revenus complémentaires en cas de coup dur • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs¹	De 1 à 500 €	2,25 €/MOIS
	De 501 € à 1000 €	3,05 €/MOIS
	De 1001 à 2000 €	4,00 €/MOIS
	2001 € et +	5,30 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 30/06/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SecuriCOMPTE Découvert : versement de revenus complémentaires en cas de coup dur • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs²	De 1 à 300 €	1,40 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,35 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	3,20 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	4,15 €/MOIS
	2001 € et +	5,45 €/MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus ³	2,90 €/MOIS PREMIUM 4,45 €/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Premium	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	

¹ Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

² Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

³ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

MODULE SUIVI @SSURÉ

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB**

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB Premium**

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte achat à distance
- mini relevés (hebdomadaire)
- alerte temps réel de gestion

3,20 €/MOIS

PREMIUM

4,00 €/MOIS

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,00 € ET 5,99 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 6,00 € ET 7,99 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 8,00 € ET 9,99 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 10,00 € ET PLUS



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération	8 €
• Plafond journalier	16 €
• Plafond mensuel	80 €

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.

• Plafond par opération ¹	4 €
• Plafond journalier	8 €
• Plafond mensuel ¹	20 €



Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	20,00 €/AN
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	100,00 €
Frais par paiement direct de pension alimentaire	100,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100 EUROS
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	30,00 €/CHÈQUE
Procédure civile vaine	12,54 €
Frais de mainlevée de saisie	29,25 €
Lettre de dénonciation de découvert	18,50 €
Mise en opposition pour douane	100,00 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	8,15 €
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,90 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision²	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	30,00 €/CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	50,00 €/CHÈQUE
Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision	GRATUIT

¹ Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.

² Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision ¹	
• Si paiement < 20 €	Montant du paiement
• Si paiement ≥ 20 €	20,00 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	
20,60 €	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ¹	
• Si l'opération < 20 €	Montant de l'opération
• Si l'opération ≥ 20 €	20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision (Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification)	
20,00 €	
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ¹	
• Si l'opération < 20 €	Montant de l'opération
• Si l'opération ≥ 20 €	20,00 €
Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision (Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)	
20,00 €	
Frais par virement occasionnel incomplet	
20,00 €	
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision ¹	
• Si l'opération < 20 €	Montant de l'opération
• Si l'opération ≥ 20 €	20,00 €
Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :	
• Les commissions d'intervention	
• Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
• Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
• Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
• Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
• Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
• Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	
• Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	
• Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
25 €/MOIS	

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et Crédits¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	0,01 €
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SecuriTRESORERIE : versement de revenus complémentaires en cas de coups durs ²	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à un mois et égal ou inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	0,01 €
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SecuriTRESORERIE : versement de revenus complémentaires en cas de coups durs ²	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 37

Autorisation de découvert remboursable dans un délai supérieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance Emprunteur facultative en couverture du découvert ¹	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis ou Mon Crédit Dispo du Crédit Agricole Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	NOUS CONSULTER
---	----------------

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable Supplétis

- Une carte Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger (sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette) et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement.

Frais de dossier	GRATUIT
------------------	---------

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel et Transition	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro MaPrimeRénov'	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro PrimeRénov' Parcours accompagné TMO/MO	NOUS CONSULTER
Regroupements de crédits [Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation et immobilier. Conformément à la réglementation, si le prêt comprend un ou plusieurs prêt(s) immobilier(s) dont le(s) montant(s) dépasse(nt) 60% du montant total, le droit du crédit immobilier, et non celui du crédit à la consommation s'appliquera.	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ²	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ MINI : 80,00 €;MAXI : 300,00 €
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Nantissement de produits financiers	53,00 €
Assurance Emprunteur ¹	NOUS CONSULTER

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 37

² Non applicable pour certains prêts réglementés, dont Eco-PTZ.

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à Taux Zéro (PTZ)	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro	NOUS CONSULTER
Eco-prêt à taux zéro MaPrimeRénov'	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt Épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier ¹	1,00 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ
- Montant minimum - Sur le prêt PAS	MINIMUM : 600,00 € 500,00 € MAXIMUM
Assurance Emprunteur ²	NOUS CONSULTER
Annulation de crédit immobilier	160,00 €

Frais de formalisation de garanties liés à la mise en place ou en cours de la vie d'une prêt

Frais de nantissement de produits d'épargne/titres et assurance vie	
- Crédit Agricole - Hors Crédit Agricole	155,00 € 310,00 €
Garantie Gage sur véhicule	51,00 €
Relance administrative	31,00 €
Frais d'établissement d'acte de caution bancaire	1% DU MONTANT CAUTIONNÉ MINIMUM: 100,00 € MAXIMUM: 300,00 €
Garantie Nantissement (parts/actions, gage hors véhicule immatriculable), délégation loyer, privilège du Trésor	184,00 €
Garantie caution solidaire	
Frais de dossier	134,00 €
Commission	GRATUIT
Frais de Gestion	GRATUIT

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter ³	
- Internet (Sous réserve éligibilité) - Agence	GRATUIT 36,00 €
Modification sans avenant au contrat : périodicité, mise en place délai, report, modification de la date d'échéance	36,00 €
Modification avec avenant au contrat : changement d'emprunteur, de garantie, transfert de prêt PAS, PTZ, modification d'amortissement, désolidarisation avec changement de garantie	SUR DEVIS MINIMUM : 250,00 € MAXIMUM : 1 000,00 €
Avenant simple/désolidarisation	215,00 €
Attestations diverses liées au prêt	36,00 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT

¹ Non applicable pour certains prêts réglementés, dont Eco-PTZ.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 37.

³ Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.

Autres opérations liées aux crédits (suite)

Réédition de tableau d'amortissement - Internet (Sous réserve éligibilité) - Agence	GRATUIT 36,00 €
Réaménagement de prêt Frais de dossier de réaménagement	1% DU CAPITAL MINIMUM: 1200,00 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	63,00 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	GRATUIT
Remboursement anticipé	36,00 €
Frais de jeu d'option non contractuelle	36,00 €

Mainlevées de garanties sur prêts en cours ou soldés

Mainlevée de gage sur véhicule • < à 5 ans sur prêt en cours ou soldé • > à 5 ans	56,00 € GRATUIT
Mainlevée (hypothécaire, de nantissement, de police d'assurance, d'épargne)	184,00 €

Dysfonctionnements de crédits

Lettre échéance prêt en retard	GRATUIT
Frais sur échéance impayée (par échéance)	20,00 €
Lettre A/R dénonce recouvrement amiable	GRATUIT
Mise en demeure prêt en retard	GRATUIT
Autres frais	NOUS CONSULTER



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque
(PEL, CEL, LEP et PEPS) 138,00 €

Tandem (placement des excédents de trésorerie) 17,00 €/MOIS

Ecopage : Mandat d'épargne Actilibre¹ 1,45 €/MOIS

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire, les dépôts à terme

Ouverture GRATUIT

Taux bruts en vigueur NOUS CONSULTER

Frais de gestion de compte d'épargne disponible inactif GRATUIT

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement

Ouverture GRATUIT

Taux bruts en vigueur NOUS CONSULTER

Frais de gestion de Plan Épargne Logement inactif GRATUIT

L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie)²

Taux bruts en vigueur NOUS CONSULTER

Droits d'entrée NOUS CONSULTER

Rémunération NOUS CONSULTER

Frais de gestion NOUS CONSULTER

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA-PME ou d'un PERI compte-titres GRATUIT

Transfert de compte-titres ou d'un PERI compte-titres vers un autre établissement 150,00 €

Transfert de PEA/PEA-PME vers un autre établissement
• Par ligne de Titres cotés 15,00 €*
• Par ligne de Titres non cotés 50,00 €*

* Plafonnement de 150€



Bon à savoir !

En cas de transfert du plan d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art. D 221-111-1 Code monétaire et financier).

Ordre annulé, non exécuté GRATUIT

Mise en nominatif administré par ligne 15,50 €

Mise en nominatif pur par ligne 66,50 €

Opposition sur bons et mainlevée d'opposition sur bons 30,00 €

Frais d'examen Titre 10,00 €

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

² Contrat souscrit auprès de PREDICA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 37 30

GESTION CONSEILLÉE	FORFAIT PAR TRIMESTRE	OPTION TITRES VIFS FORFAIT PAR TRIMESTRE
Socle	67,00 €	160,00 €
2ème Convention	+ 30,00 €	+ 30,00 €
À partir de 3 conventions	+ 20,00 €	+ 20,00 €
Mandant de gestion	NOUS CONSULTER	

Ordres de bourse en France

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET		
	Compte- Titres/ PERI CTO	PEA /PEA-PME ¹
INVEST STORE INITIAL		
• X % du montant de l'ordre	0,60%	0,4846%
• Frais minimum par ordre	5,50 €	
INVEST STORE INTÉGRAL		
• Ordre <= à 500 €	0,99 €	0,48%
• Ordre compris entre 500 et 1 000 €	0,99 €	0,18%
• Ordre > à 1 000 €	0,12%	0,12%
Commission de service : (si nombre d'ordres annuel < 12 ordres) 96,00 €/an		
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE		
	Compte-Titres/ PERI CTO	PEA /PEA-PME ¹
INVEST STORE INITIAL		
• X % du montant de l'ordre	1,40%	
• Frais fixe par ordre	8,15 €	1,1846%
• Frais minimum par ordre	17,00€	
INVEST STORE INTÉGRAL		
• Ordre <= à 500 €	0,99 €	0,48%
• Ordre compris entre 500 et 1 000 €	0,99 €	0,18%
• Ordre > à 1 000 €	0,12%	0,12%
• Frais fixe par ordre en sus	8,15 €	8,15 €
Commission de service : (si nombre d'ordres annuel < 12 ordres) 96,00 €/an		
SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)		
Frais proportionnels	0,035% JOUR DE COURTAGE	
AUTRES SERVICES		

Souscription et vente de SICAV et FCP

NOUS CONSULTER

Ordres sur bourses étrangères

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET		
	Compte- Titres/PERI CTO	PEA /PEA-PME ¹
INVEST STORE INITIAL		
• X % du montant de l'ordre	0,60%	0,40%
• Frais minimum par ordre	17,00 €	
INVEST STORE INTEGRAL		
• X % du montant de l'ordre	0,60%	0,40%
• Frais minimum par ordre	17,00 €	
Commission de service : (si nombre d'ordres annuel < 12 ordres) 96,00€/an		
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE		
	Compte- Titres / PERI CTO	PEA /PEA-PME ¹
INVEST STORE INITIAL		
• X % du montant de l'ordre	1,40%	1,1000%
• Frais fixe par ordre	8,15 €	
• Frais minimum par ordre	17,00 €	
INVEST STORE INTÉGRAL		
• X % du montant de l'ordre	0,60%	0,40%
• Frais fixe par ordre en sus	8,15 €	8,15 €
Commission de service : (si nombre d'ordres annuel < 12 ordres) 96,00 €/an		

¹ Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.

Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés.

Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
Frais proportionnels	0,035% JOUR DE COURTAGE
AUTRES SERVICES	
Souscription et vente de SICAV et FCP	NOUS CONSULTER
Commission de courtage de la société de Bourse incluse à la tarification indiquée, frais de marché de la plateforme de négociation non inclus.	
Pour les titulaires d'Invest Store Intégral, aucune opération ne peut être effectuée par les agences. Possibilité d'opération SRD et/ou Warrant tarif : nous consulter.	

Titres non cotés

Frais de souscription, de cession et autres opérations	1,20% PLAFOND 3 000 €
--	--------------------------

Frais de courtage sur droits de souscription

TYPE DE COMMISSION		AGENCE	FIL BOURSE	INVEST STORE INITIAL	INVEST STORE INTÉGRAL
CTO	COMMISSION	1,32%	1,11%	0,55%	0,30%
	MINIMUM	3,50 €	3,50 €	1,75 €	1,75 €
PEA/ PEA-PME	COMMISSION	1,10%	1,10%	0,40%	0,40%

Droits de garde

Pour les détenteurs de l'offre Invest Store Integral		GRATUIT	
Droit de garde : Forfait + Frais à la ligne + Frais en % de la valeur boursière au 31/12 de l'année de référence (par compte et par an)			
Forfait par CTO/PER TITRES		27,50 €	
Forfait par PEA/PEA-PME		GRATUIT	
Plafond de tarification par compte		460,00 €	
Types de valeurs	Tarif à la ligne	Tarif aux % de la valeur	
Crédit Agricole : Bon caisse, DAT, PS, CCI, Titres participatifs CA	GRATUIT	GRATUIT	
Crédit Agricole : SICAV, FCP, Actions, Obligation	GRATUIT	CTO 0,12%	PEA 0,10%
Autres Etablissements : OPCVM, FCP, Or, Obligations, Actions, CCI, Bons	5,00 € (25,00 € SI TITRES NON COTES)	0,40%	

Transaction sur l'or

Achat - Vente d'or	2,40%
• Minimum de perception	35,00 €
• Conditionnement avec sac plombé	10,00 €
Frais d'essai et réfection de bulletin	87,00 €
Frais de retour non conforme	72,00 €



Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les mineurs

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black (10-17 ans)*

- La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants :
 - retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale,
 - retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE),
 - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

**GRATUITE JUSQU'À
17 ANS (INCLUS)
21,50 €/AN
À PARTIR
DE 18 ANS ¹**

**Carte Cirrus Mozaïc de retrait (12-17 ans) GRATUITE JUSQU'À 17 ANS (INCLUS)
PUIS 14,00 € AN**

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde

21,50 €/AN

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc

23,50 €/AN

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter

50,00 €/AN

* La carte Mozaic Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 25 ans (inclus).

¹ Tarif applicable à compter de la cotisation annuelle qui suit les 18 ans du porteur.

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel et Premium, présentées pages 15, 16 et 17. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18-25 ans (inclus)	26-30 ans (inclus)
Offre Essentiel	3,00 €/MOIS	6,00 €/MOIS
Offre Premium	5,00 €/MOIS	9,00 €/MOIS

Offre qui n'est plus commercialisée

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus) (voir page 21)	3,00 €/MOIS
--	-------------

Crédits et Découverts

Autorisation de découvert	NOUS CONSULTER
Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),	NOUS CONSULTER
Prêt étudiant	NOUS CONSULTER
Good Loc (caution bancaire de loyers)	NOUS CONSULTER
Frais de dossier sur prêt à la consommation (jusqu'à 30 ans)	GRATUIT
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans) • Ouverture • Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans) • Ouverture • Taux brut en vigueur	GRATUIT NOUS CONSULTER
Droits de garde (compte-titres, PEA/PEA-PME) jusqu'à 25 ans ¹	GRATUIT

¹ Le PEA et le PEA-PME ne peuvent être souscrits qu'à partir de 18 ans.



Opérations à l'étranger

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	0,15 % MINIMUM : 41,00 € MAXIMUM : 163,00 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	0,15 % MINIMUM : 41,00 € MAXIMUM : 163,00 €

Virements (voir rubrique «moyens et opérations de paiement»)

Autres opérations

Retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets : voir page 10	
Copie SWIFT	2,60 €
SWIFT	9,20 €
Mise en place d'un virement permanent internationale	20,50 €
Diverses interventions, recherche fonds égarés, fraude	27,00 €
Commission de change	0,11 % MINIMUM : 22,50 € MAXIMUM : 110,00 €



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques - Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré - Contrat d'assistance	NOUS CONSULTER

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER
-------------------------	----------------

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : **SécuriCOMPTE**¹

Plus	Premium
24 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE

Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : **SécuriWEB**

Standard	Premium
15 €/AN/COMPTE	30 €/AN/COMPTE

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 30/06/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 300 €
24 €/AN/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/07/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 500 €
24 €/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

¹ Selon la loi, votre Caisse régionale vous rembourse des sommes débitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Négligence Grave. L'assurance SécuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 097 (HYPERLINK «<http://www.orientas.fr>»www.orientas.fr).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 445 445 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les contrats d'assurance dommages

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris. Les contrats d'assurance vie, décès et assurance dépendance. Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam). Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053. Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

Le PER est assuré par **CAAR** - Crédit Agricole Assurances Retraite - SA au capital de 319 116 250 € entièrement libéré. Fonds de retraite professionnel supplémentaire régi par le code des assurances Siège social 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 905 383 667 RCS Paris.

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 61 712 744 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS. Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance », « Assistance Obsèques » et « Assurance Dommages ».

APRIL INTERNATIONAL Care France - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (HYPERLINK «<http://www.orientas.fr>»www.orientas.fr).

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.

Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Groupama Gan Vie** (garantie frais de santé), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives, assurance bagages, incident et interruption de séjour et assistance juridique) NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727. Les prestations d'assistance des contrats « Assistance Obsèques ».



Succession¹

Mineurs			GRATUIT
Majeurs			
Montant total des soldes des avoirs < ou = 6 000 €			GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs > 6 000 €			
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ²	Succession non complexe ³		GRATUIT
	Succession complexe ³	1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DE 850 €	

Frais de transfert Compte Titres vers un autre établissement

135,00 €



Bon à savoir !

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

¹ Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

² En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

³ En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).



Autres Services

Mon Sécuroffre+

• 5 Go ¹	3,00 €/MOIS
• 50 Go ¹	5,00 €/MOIS

Protection des particuliers

• la télésurveillance ²	Formule initiale à partir de 21,90 €/MOIS Formule intégrale à partir de 32,90 €/MOIS NOUS CONSULTER
• Formule domicile ³	À partir de 29,90 €/mois
• Formule aidant ³	à partir de 42,90 €/MOIS ÉLIGIBLE AU CRÉDIT D'IMPÔT

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régala, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents) + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	48,00 €/AN 38,08 €/AN
Merci pour l'info Premium (version numérique) • Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info " • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	 18,00 €/AN 38,08 €/AN
Merci pour l'info Essentiel (version numérique) • Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique + Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile	 12,00 €/AN 38,08 €/AN

¹ Offre réservée aux clients des Caisses régionales Crédit Agricole ayant souscrit au service Crédit Agricole en ligne.

² Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2123-12-23-20240389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

³ Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.



Autres Services (suite)

Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	31,60 €/AN
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	22,90 €/AN
Régál (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	27,90 €/AN
Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	23,90 €/AN
Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	49,80 €/AN
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	19,90 €/AN
Parents (Abonnement de 6 n°/an (précédé d'un n° offert)	18,90 €/AN



Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

² La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse service Conformité et Réclamations Clients du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, 94 rue Bergson BP 524, 42 007 SAINT-ETIENNE Cédex 1 , ou en allant sur notre site Internet :

<https://www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire/particulier.html>

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation écrite porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation écrite porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance, vous pouvez contacter le Service Réclamations de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
 - Concernant les contrats assurés par Pacifica : Pacifica - Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par Prédica :
 - pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite : Predica Relation et Service clients 16-18, boulevard de Vaugirard 75724 Paris cedex 15
 - pour un contrat de prévoyance, décès, d'obsèques ou d'assurance emprunteurs : CREDIT AGRICOLE ASSURANCE - Service Réclamations 82222 - 59652 Villeneuve d'Ascq cedex
 - Concernant les contrats liés aux moyens de paiement assurés par CAMCA : Centre de Services Clients, 16 avenue Jeanne d'Arc 43750 Vals-près-le Puy

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence ou du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ;
- ou
- si votre Caisse régionale vous a adressé une réponse qui ne vous apporte pas satisfaction suite à votre réclamation écrite, ou si cette dernière est restée sans réponse pendant une période d'au moins deux mois (sachant que cette période est de 15 jours ouvrables à compter de la date de réception de la réclamation si celle-ci est soumise à la Directive sur le Service de Paiement)

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, doit être saisi par écrit, pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Xavier de Kergommeaux, Médiateur de la consommation auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Loire Haute-Loire 68 avenue d'Iéna 75116 PARIS,
- par son site Internet : <https://www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr>
- par mail à l'adresse suivante : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : de préférence par le formulaire électronique disponible sur le site internet de l'AMF <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou en scannant le QR code ci-dessous, ou encore par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2.



Le Médiateur de l'Assurance, doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediationassurance.org

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr

Document informatif à vocation non-publicitaire

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Loire Haute-Loire, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de Crédit, dont le siège social est 94 rue Bergson, BP 524, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 380 386 854. Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 023 097 en qualité de courtier d'assurance. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 4202 2020 000 045 163 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, bénéficiant de la Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelles délivrées par CAMCA - 53 rue de la Boétie 75008 PARIS, N°TVA intracommunautaire : FR00380386854. Tél : 04 77 79 55 00 (prix d'un appel local depuis un téléphone fixe, en France Métropolitaine, Hors surcoût éventuel, selon opérateur). Fax : 04 77 79 57 49
Internet : www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire.fr

FR234292_01BIRC



Réf : 5.01.9241.- 01/2026 - Ne pas jeter sur la voie publique.
Imprimé par Sud Offset Imprimerie Rue du Crêt de Mars, 42150 La Ricamarie